



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance spéciale du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, jeudi le quinzième jour du mois de janvier deux mille vingt-six, à 10:00 h., à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

-Normand Dyotte, Maire - Ville de Candiac

-Frédéric Galantai, Maire - Ville de La Prairie

-Marie-Levert, Mairesse suppléante - Ville de Sainte-Catherine

Formant le Quorum sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, Maire de la Ville de Saint-Constant.

26-01-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par Mme. Marie Levert et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté.

- 1.- Approbation de l'ordre du jour.
- 2.- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 déc. 2025.
- 3.- Approbation des comptes à payer.
- 4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 8-janvier 2026.
- 5.- Varia.
- 6.- Question du public.
- 7.- Levée de l'assemblée.

26-01-02

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 4 DÉCEMBRE 2025.

Après délibération, il est proposé M. Frédéric Galantai, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2025.

26-01-03

APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par Mme. Marie Levert, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 721,425.94\$ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 2,004.36\$ pour un montant total de 723,430.30\$.



26-01-04
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux
du bassin de Laprairie

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 8 janvier 2026, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

26-01-05

VARIA.

Aucun dossier

26-01-06

QUESTION DU PUBLIC.

M. Caron pour une question sur l'entreprise Terrapure, et M. Michel Vachon pose (selon les conditions qui lui sont imposées par le Juge: l'honorable Bernard Jolin, J.C.S) ses questions adressées par courriel sur des sujets variés. Le Président cite les questions et donne réponses.

26-01-07

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par Mme. Marie Levert et résolu unanimement:

QUE la présente séance spéciale du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Jean-Claude Boyer,
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier